



<p>Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux Bureau de la biovigilance, des biotechnologies et de la qualité des végétaux 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p>	<p>Note de service DGAL/SDQPV/2014-510 26/06/2014</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/09/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Note relative d'une part à la rédaction de fiches région pour le tome « Ecophyto en région » du rapport annuel d'avancement du plan Ecophyto pour l'année 2014 et d'autre part à la réalisation d'un bilan des 5 années de mise en œuvre du plan en région en vue de la rédaction de la nouvelle version du plan Ecophyto

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : Cette note de service vise à préparer la réalisation du tome régional du rapport d'avancement de l'année 2014 du plan Ecophyto et la rédaction de la version 2 du plan. Il est demandé à chaque DRAAF/DAAF de rédiger, pour sa région et ou plus tard pour le 15 septembre 2014, un bilan sur la mise en œuvre du plan pour l'année 2014 et un bilan sur l'ensemble des 5 années écoulées.

Textes de référence :- Circulaire CAB/C2009-0004 du 28 avril 2009 : Note aux Préfets de région concernant la mise en œuvre régionale du plan Ecophyto 2018
- Note de service DGAL/SDQPV/N2010-8015 du 18 janvier 2010 relative aux objectifs régionaux dans la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018.

I - Rappel du contexte

En application des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, le Président de la République a chargé le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt d'élaborer un plan pour réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant une performance économique, environnementale, sociale et sanitaire des exploitations agricoles françaises. Cet objectif s'est traduit par le plan Ecophyto.

La déclinaison régionale du plan doit permettre de mobiliser les acteurs locaux et de prendre en compte les spécificités agronomiques, socioéconomiques et organisationnelles propres à chaque territoire. Elle est un gage de réussite et de crédibilité du plan.

A l'échelon régional, le pilotage du plan Ecophyto est confié au Préfet de région, appuyé par la DRAAF ou par la DAAF dans les DOM. La circulaire CAB/C2009-0004 du 28 avril 2009 décrit les orientations nationales et l'organisation de la gouvernance régionale.

La note de service DGAL/SDQPV/N2010-8015 du 18 janvier 2010 précise les objectifs du plan Ecophyto à mettre en œuvre au niveau régional par les DRAAF et les DAAF.

Ainsi, la conduite du plan nécessite, tant à l'échelon national que régional, la coordination de l'action de différents services de la DRAAF/DAAF et un travail en concertation étroite avec les autres administrations concernées et les différents acteurs.

Enfin, la directive CE/2009/128, dans son article 4, demande aux Etats Membres de réexaminer tous les cinq ans au minimum leur plans d'action nationaux. Après cinq ans de mise en œuvre du plan Ecophyto, la révision du plan Ecophyto et la proposition d'une V2 a été confiée par le Premier ministre au député Dominique Potier, président du Comité Consultatif de Gouvernance du plan Ecophyto. Cette version 2 sera rédigée sur la base du bilan de l'actuel plan Ecophyto tant au niveau national que régional.

II – La valorisation de la mise en œuvre en 2014 du plan Ecophyto par le rapport annuel d'avancement

Par souci de transparence et pour une communication partagée entre tous les acteurs, la DGAL publie annuellement à l'automne, à l'occasion du Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS), un rapport d'avancement du plan Ecophyto présentant les principales avancées réalisées sur la période concernée (automne à automne).

Ainsi, comme en 2013¹, le rapport annuel d'avancement 2014 sera constitué de deux tomes :

- un tome sur les faits marquants de l'année à l'échelon national,
- un tome décrivant les avancées dans les différentes régions et départements d'outre-mer,

¹Les différents tomes du rapport 2013 sont disponibles sur le site Internet du MAAF : <http://agriculture.gouv.fr/CNOS-2013-actions-et-bilan-d-etape>

Le « tome régional », qui constitue un volet essentiel du rapport d'avancement, se compose :

- d'une présentation brève du plan Ecophyto et de sa mise en œuvre régionale,
- et de « fiches région » qui sont des présentations de 4 pages par région des principales actions mises en œuvre.

Les « fiches région » ont vocation à alimenter un outil de communication et leur contenu vise donc à être publié, à destination du grand public, même si la majorité des lecteurs devraient être plutôt avertis. L'intérêt de la démarche réside dans la réalisation d'un état des lieux de la déclinaison du plan Ecophyto selon les spécificités de chaque région et la valorisation des actions déjà engagées. Il ne s'agit pas d'établir une liste des objectifs poursuivis ou d'actions prévues mais d'une description succincte de ce qui est mené concrètement en région.

Chaque « fiche région », dont un aperçu de la maquette prévisionnelle est présenté en annexe 1, est construite ainsi :

- Page 1 : il s'agit d'une page de garde (avec nom et photographie de la région).

- Page 2 :

- 1) présentation des caractéristiques agronomiques, climatiques, socioéconomiques ou organisationnelles de la région et des enjeux qui en découlent pour le plan Ecophyto . Elle est accompagnée d'un tableau de bilan sur la gouvernance régionale : dates des CROS, nombre de groupes de travail, structuration du plan régional,
- 2) focus sur une action phare au choix de la région, complémentaire de celles présentées ultérieurement (en pages 3 et 4), et représentative de la dynamique régionale mise en place.

- Page 3 : Présentation des actions visant à tester et à promouvoir les bonnes pratiques en zones agricoles

3) descriptif du réseau d'exploitations de démonstration et d'expérimentation (Fermes DEPHY, lycées agricoles et sites EXPE), accompagné d'une carte de localisation des sites,

4) valorisation d'une ou deux actions d'initiative régionale, menées avec ou par des partenaires et qui contribuent à la diffusion des principes de la protection intégrée pour des pratiques agricoles économes en produits phytopharmaceutiques.

- Page 4 :

5) détail de l'organisation régionale, des filières suivies et des résultats obtenus dans la surveillance de l'état phytosanitaire des cultures,

- 6) présentation des actions visant à soutenir la dynamique de réduction de l'utilisation des pesticides en zones non agricoles,
- 7) présentation des actions en lien avec l'axe 4 « former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides » et des chiffres sur le nombre de Certiphyto délivrés.

III – Le calendrier de réalisation du tome régional du rapport annuel d'avancement du plan Ecophyto

A - Rédaction des « fiches région » et maquetage

Il est demandé à chaque DRAAF et chaque DAAF de compléter la trame commune de la « fiche région » reprenant les items décrits ci-dessus et présentée en annexe 2, avant le 15 septembre 2014, via la boîte institutionnelle ecophyto-2018.dgal@agriculture.gouv.fr. Les textes qui seront rédigés et envoyés par les régions seront repris tels quel dans le tome régional, sous réserve de modifications de forme et/ou d'homogénéisation rédactionnelle par la DGAL.

Si vous souhaitez que votre « fiche région » soit illustrée par des photographies d'une pratique ou d'une culture particulière de votre région, merci de bien vouloir les décrire dans le tableau prévu à cet effet à la fin de l'annexe 2 ou de nous les faire parvenir conjointement à l'envoi de la « fiche région » avant le 15 septembre 2014. Par défaut, la Délégation à l'Information et à la Communication (DICOM), chargée du maquetage du rapport, choisira les photographies.

Le maquetage de chaque « fiche région » sous la forme d'un 4 pages régional sera réalisé par la DICOM ou un prestataire et ces dernières seront envoyées sous format pdf à la DGAL qui les diffusera à son tour aux régions pour relecture final.

B - Valorisation

Le tome régional du rapport annuel d'avancement du plan Ecophyto sera finalisé fin octobre 2014 par la DICOM et pourra être reprographié en novembre 2014 pour le CNOS.

A la suite du CNOS, le rapport sera mis en ligne sur le site Internet du Ministère en charge de l'Agriculture, dans la rubrique Ecophyto.

Un document pdf tiré à part par région sera réalisé pour une diffusion aisée en région et DOM.

IV – Bilan et proposition pour une version 2 du plan Ecophyto

Le député Dominique Potier, en mission parlementaire du 30 mai au 30 novembre 2014 pour proposer une version 2 du plan Ecophyto, s'appuiera sur le bilan des cinq premières années du plan Ecophyto. Dans cette perspective, il est demandé à chaque région et chaque DOM de réaliser un bilan de la mise en œuvre de son plan d'action régional, de proposer de nouvelles perspectives et de discuter ce bilan et ces propositions avec les parties prenantes locales. Cette discussion pourra être réalisée à l'occasion d'un Comité Régional d'Orientation et de Suivi ou d'un groupe régional ad hoc.

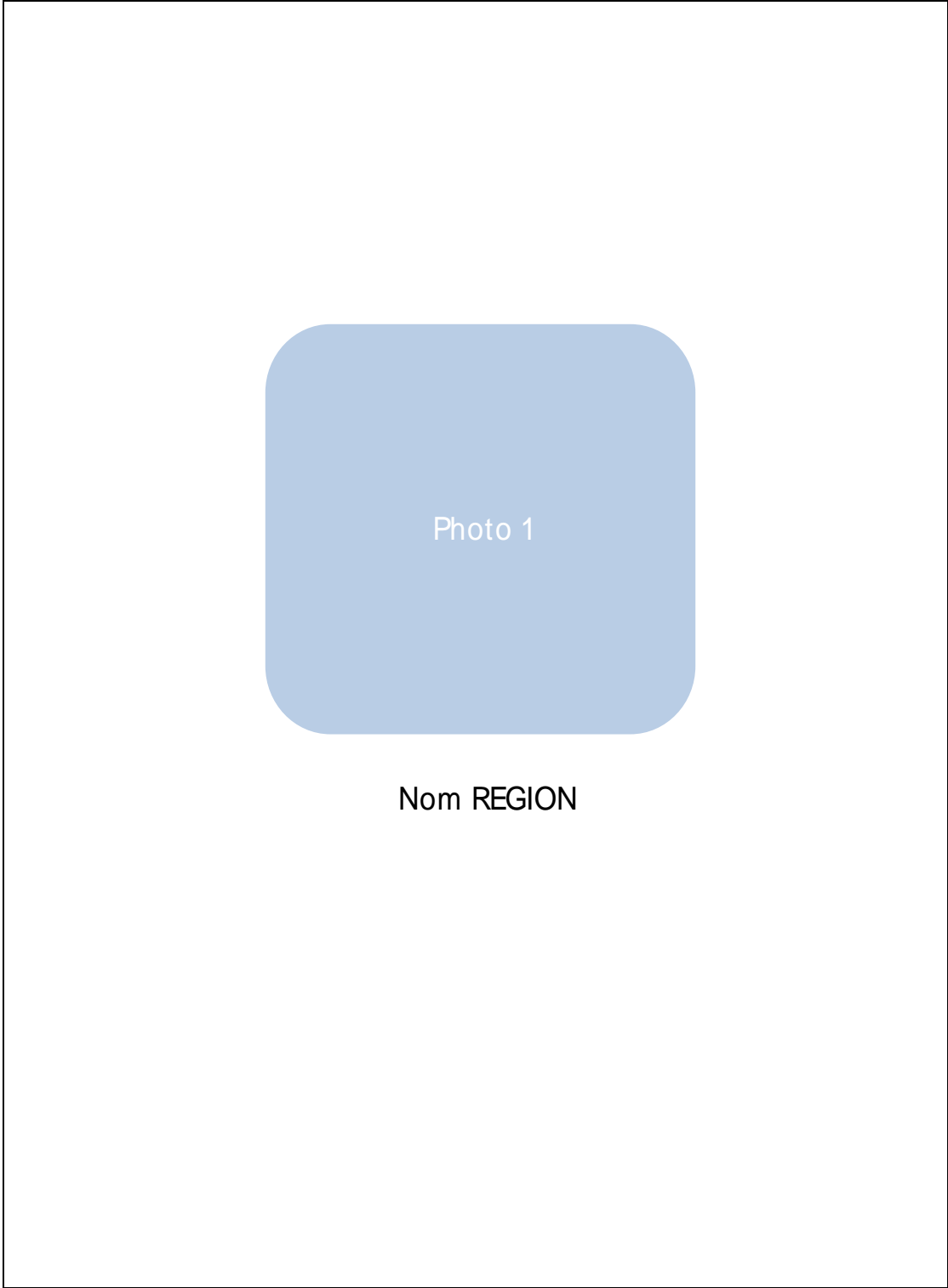
Il est demandé à chaque DRAAF et chaque DAAF de compléter pour chaque axe de son plan d'action régional le document présenté en annexe 3 et de rédiger une synthèse globale de 2 pages maximum sur les propositions à intégrer dans la version 2 du plan Ecophyto, avant le 15 septembre 2014, via la boîte institutionnelle ecophyto-2018.dgal@agriculture.gouv.fr.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître tout problème de mise en œuvre de cet ordre de service.

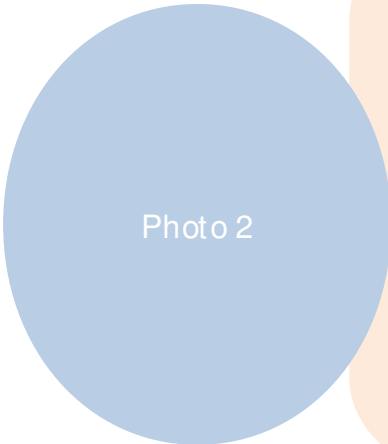
Le Directeur Général
signé
Patrick Dehaumont

ANNEXE 1 – Maquette prévisionnelle du 4 pages par région du tome 2 du rapport annuel d’avancement du plan Ecophyto

Page 1



Nom REGION

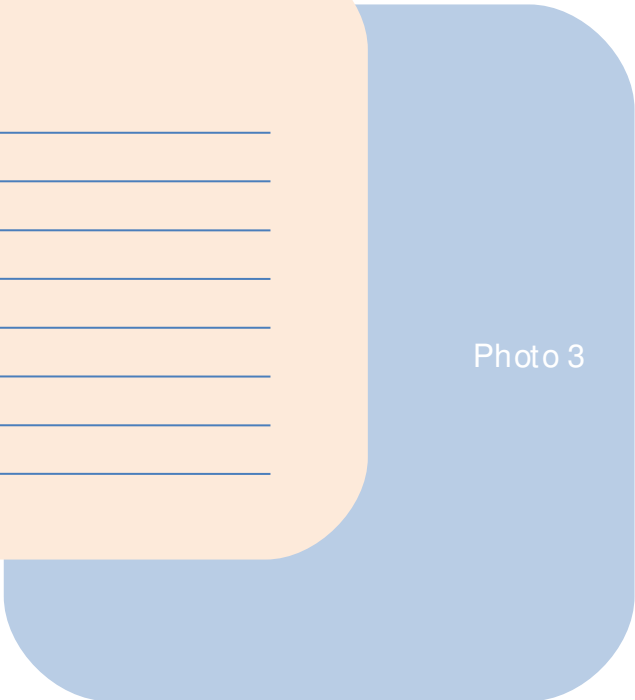


TEXTE 1

Caractéristiques de la région et enjeux régionaux pour le plan Ecophyto

TABLEAU 1
Gouvernance

Action phare



Nom REGION

TABLEAU 2

Tableau
Nombre de BSV
publiés en xxxx

TEXTE 5

Surveiller l'état phytosanitaire
des cultures

Photo 5

TEXTE 6

Soutenir la dynamique sur la
réduction des pesticides en
ZNA

TEXTE 7

Former et professionnaliser

TABLEAU 3
Encadré nombre de
Certiphyto

.....
.....
.....
.....

Tester et promouvoir les bonnes pratiques en zones agricoles

TEXTE 3 – Le réseau d'exploitations et d'expérimentation (Fermes + lycées + Expé) (*maximum 1200 caractères espaces compris*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TABLEAU 2 : Nombre de BSV publiés en 2013 et en 2014 (chiffres au XX/XX/XX)

	2013	2014
<i>Grandes cultures</i>		
<i>Arboriculture fruitière</i>		
<i>Cultures légumières</i>		
<i>Viticulture</i>		
<i>Horticulture</i>		
<i>Zones non agricoles</i>		
<i>Autres</i>		

TEXTE 4 – Actions d'initiative régionale (*maximum 1200 caractères espaces compris*)

Action1.....
.....
.....
.....
.....
.....

Action2..... (facultatif)
.....
.....
.....

.....
.....

TEXTE 5 – Surveiller l'état phytosanitaire des cultures (*maximum 1200 caractères espaces compris*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TEXTE 6 – Soutenir la dynamique sur la réduction des pesticides en ZNA (*maximum 1200 caractères espaces compris*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TEXTE 7 – Former et professionnaliser (*maximum 1200 caractères espaces compris*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

TABLEAU 3 : Certification (chiffres au XX/XX/XX)

<i>Nb d'agriculteurs ayant obtenus leur Certiphyto</i>	
<i>Nb de conseillers agricoles ayant obtenus leur Certiphyto</i>	
<i>Nb de distributeurs ayant obtenus leur Certiphyto</i>	
<i>Nb d'utilisateurs en zones non agricoles ayant obtenus leur Certiphyto</i>	
<i>Nb d'applicateurs en prestation de service (zones agricole et zones non agricoles) ayant obtenus leur Certiphyto</i>	
<i>Nombre total de Certiphyto délivrés</i>	

Précisions et descriptif, si volonté, sur les photographies à mettre dans le 4 pages régional

N° de la photo du 4 pages	DESCRIPTIF	Photo envoyée en pièce jointe (Oui/NON)
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		
Photo 4		
Photo 5		

Annexe 3 - Bilan et propositions pour la V2 du plan Ecophyto

Bilan 2009-2014 de la mise en œuvre de l'axe N°...en région

1) Bilan

Décrire le pilotage de l'axe en région (comité de pilotage, etc).

Toutes les actions de l'axe sont-elles effectivement mises en œuvre?

Si non, listez les actions qui ne sont pas mises en œuvre et détaillez pourquoi.

Pour chaque action mise en œuvre, indiquez si l'action est terminée, pérenne ou en cours (avec le pourcentage de réalisation) et précisez synthétiquement son état d'avancement, et le cas échéant les freins et leviers rencontrés.

Action N°..

Action N°...

Action N°...

Y a-t-il des actions non prévues dans le plan Ecophyto et qui sont tout de même mises en œuvre?

Si oui, lesquelles?

2) Perspectives

Pour Ecophyto V2, quelles actions déjà existantes pourraient faire l'objet d'évolutions et/ou de modifications?

Pour Ecophyto V2, quelles nouvelles actions vous paraîtraient pertinentes dans le domaine de cet axe?

Pour Ecophyto V2, quelles nouvelles actions vous paraîtraient pertinentes dans le plan au global?

Pensez-vous que de nouvelles orientations stratégiques pourraient être incluses? Lesquelles?

3) Actions à pérenniser en priorité

Quelles sont les actions qui doivent être impérativement pérennisées?